

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

N° 652/UL/CP/PRMP/11-2024

07/11/24 AB

Objet: Demande de dérogation pour passer par entente directe, le marché relatif à la Fourniture et déploiement d'un studio de production numérique et animation au profit de l'Université de Lomé

Monsieur le Directeur National,

La Personne Responsable des Marchés Publics

à

Monsieur le Directeur National du Contrôle de la Commande Publique (DNCCP)

Lomé-TOGO

Dans le cadre de l'initiative des Centres d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique (CEA), trois centres ont été sélectionnés au Togo dans le cadre du deuxième projet CEA Impact. Il s'agit du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) et du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON) pour un coût total de 18 millions de dollars US. Ces centres, financés par la Banque Mondiale à travers le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont des établissements de formations et de recherche de l'Université de Lomé.

Dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme, plusieurs indicateurs (IDL) doivent être validés et sont soldés par des gratifications offertes aux centres et donc, à l'Université de Lomé.

Dans la mise en œuvre d'une variante des projets, il est prévu le marché relatif à la « Fourniture et déploiement d'un studio de production numérique et animation au profit de l'Université de Lomé ». La réalisation de cette activité contribuera à la validation et aux décaissements des fonds relatifs aux jalons 4 contribuera à la validation et aux décaissements des fonds relatifs aux jalons 4 contribuera à la validation et aux décaissements des fonds relatifs aux jalons 4 de IDL 7.5 : Impact institutionnel dont le Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) est porteur pour la soumission des preuves de réalisation par l'Université de Lomé et pour les décaissements subséquents.

Eu égard à la complexité du marché et aux difficultés d'avoir des entreprises susceptibles dans le domaine d'exécuter convenablement le marché, l'Université de Lomé se propose de solliciter, l'autorisation de la DNCCP, pour passer par entente directe le marché précité, avec la société INWICAST SAS, basée en France, société de renommée mondiale et ayant de l'expertise dans l'exécution de marché analogue pour la fourniture et mise en service de studios vidéo tout-en-un Rapidmooc.

Vous trouverez joints, à la présente, le dossier technique du studio ainsi que le devis estimatif fournis par la société INWICAST SAS.

Espérant une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur National, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Yenteme DJAGBA

PI

(i) Dossier fonctionnel & technique;

(ii) Devis;

(iii) PPM 2024 révisé.